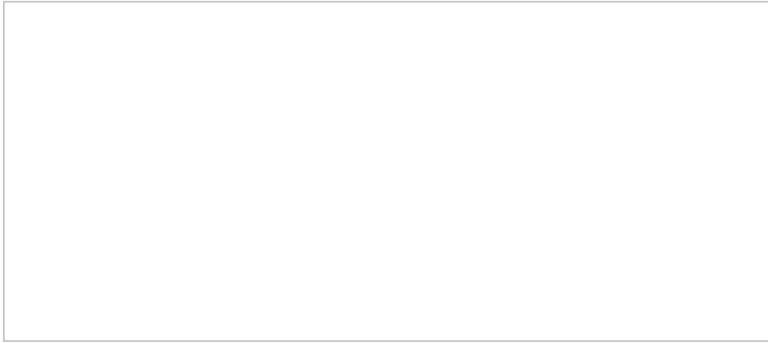


Subventions du Fonds d'Investissement Métropolitain



Le Fonds d'Investissement Métropolitain est instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir financièrement les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités affichées par la Métropole. Il s'agit de projets inscrits dans les compétences métropolitaines ou la Métropole pourra intervenir de manière à boucler le financement et à permettre sa réalisation effective.

A ce titre, ce fonds intervient en matière de développement durable et économique et d'aménagement à hauteur maximum de 50 % du montant total du projet HT plafonné à 1 000 000 d'euros par projet.

Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris a attribué des subventions pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation de la Chapelle de la ferme de la Fossée pour créer une salle d'exposition

Montant de la subvention de **150 000,00 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 300 000 € HT

- Travaux d'aménagement d'une pépinière de plantes sauvages locales sur la friche Kodak

Montant de la subvention de **64 000,00 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 128 000,00 € HT

- Travaux d'embellissement de la Halle Mandela

Montant de la subvention de **59 515,00 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 119 030,00 € HT

- Acquisition de véhicules propres pour le parc automobile de la commune

Montant de la subvention de **47 870,00 €** soit 20% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 219 568 € HT

- Acquisition d'une balayeuse électrique de type RAVO pour l'entretien de la voirie

Montant de la subvention de **122 907,19 €** soit 30% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 409 690,62 € HT

- Acquisition de matériel phyto sanitaire pour l'entretien des espaces verts

Montant de la subvention de **3 336,01 €** soit 50% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 6 672,01 € HT

- Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux

Montant de la subvention de **323 171,01 €** soit 50% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 646 3742,01 € HT

- Aménagement de voies vertes sur le territoire communal

Montant de la subvention de **517 150,00 €** soit 50% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 1 034 300.00 € HT

- Acquisition d'une tondeuse autoportée pour l'entretien des terrains de sports

Montant de la subvention de **20 680,00 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 41 360,00 € HT

- Acquisition de trois véhicules électriques de type Twingo

Montant de la subvention de **14 360,00 €** soit 30 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 47 868,42 € HT

- Intempéries 2021 - Financement de la réfection de l'étanchéité de l'école Emile Zola à hauteur de **144 010,86 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle de 288 021,72 € HT

- Acquisition de véhicules propres pour le parc automobile de la ville

Montant de la subvention de **250 654,00 €** soit 30% de la dépense prévisionnelle à hauteur de 835 512 € HT

- Acquisition de trois tondeuses électriques

Montant de la subvention de **4 397,00 €** soit 30 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 14 656,78 € HT

- Contrat métropolitain du Développement « Centres-villes vivantes » : Réalisation d'une étude pour la rénovation et le réaménagement de la halle du marché et de ses abords.

Montant de la subvention de **40 000,00 €** soit 50 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 80 000 € HT.

- Acquisition de trois minibus électriques et d'une tondeuse auto portée

Montant de la subvention de **46 254,00 €** soit 28 % de la dépense prévisionnelle à hauteur de 166 179,30 € HT

À télécharger

[fonds_dinvestissement_metropolitain_-_financement.pdf](#) (.pdf - 72.26 Ko)

Publié le 04 juillet 2023